

RAPPORT N° 97/6-64  
au Conseil Municipal

OBJET

GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL

CREATION DE POSTES  
ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création de postes, ainsi qu'à la modification du tableau des effectifs.

1°

Je vous propose donc la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 2 postes de Rédacteur Principal,
- 2 postes de Technicien Territorial Principal,
- 1 poste d'Infirmier de Classe Supérieure,
- 4 postes d'Agent de Maîtrise.

2°

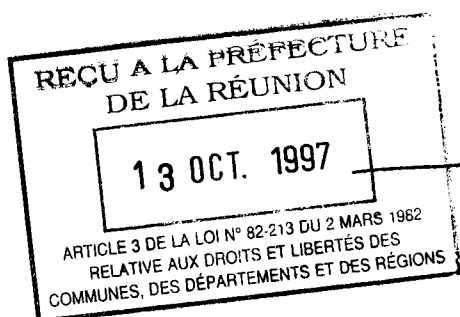
Je vous propose également la transformation de postes qui suit.

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE	Nombre de postes
Médecin de 1ère Classe	Médecin Hors Classe	1
Technicien Territorial Chef <small>(grade provisoire)</small>	Technicien Territorial Chef	1
Agent de Salubrité principal	Agent de Salubrité en Chef	1

Les crédits nécessaires seront prévus au Chapitre 931 / Article 610 du Budget de l'exercice 1997.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

POUR LE MAIRE ABSENT  
LE PREMIER ADJOINT  
Alain ARMAND



**DELIBERATION N° 97/6-64  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 3 octobre 1997**

**OBJET**

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL  
CREATION DE POSTES  
ET MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ancien Code des Communes) ;

Sur le RAPPORT N° 97/6-64 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur André BOURGIN, Conseiller Municipal, présenté au nom de la Commission Entreprise Municipale/Finances ;  
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 2 postes de Rédacteur Principal,
- 2 postes de Technicien Territorial Principal,
- 1 poste d'Infirmier de Classe Supérieure,
- 4 postes d'Agent de Maîtrise.

**ARTICLE 2**

SITUATION ANCIENNE	SITUATION NOUVELLE	Nombre de postes
Médecin de 1ère Classe	Médecin Hors Classe	1
Technicien Territorial Chef <small>(grade provisoire)</small>	Technicien Territorial Chef	1
Agent de Salubrité principal	Agent de Salubrité en Chef	1

Pour extrait certifié conforme  
Fait à Saint-Denis,  
le - 7 OCT. 1997

**POUR LE MAIRE ABSENT  
LE PREMIER ADJOINT  
Alain ARMAND**

